



# PROCES-VERBAL DU MERCREDI 30 MARS 2022

**VILLE**  
**D'AUTERIVE**  
Haute-Garonne

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Date de convocation 23 mars 2022

**L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 20h30**  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René AZEMA, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 28  
Présents : 21  
Procurations : 6  
Absent : 1  
Votants : 26

**PRESENTS** : AZEMA René, HOAREAU Cathy, Joël, TENSA Danièle, TATIBOUET Pascal, CASTRO Patrick, ZAMPESE Joséphine, GACH Gabriel, ROBIN Philippe, MELINAT Annick, BERARD Mathieu, TERRIER Marie, PONTTHIEU Philippe, PRADERE Nathalie, ELIAS Manuel, GALY Ghislane, SANS Gérard, VOISIN Nadia GALLET Didier, SCAPIN Patrice, CAVALIERI D'ORO Patricia, OLIVEIRA Eric

**REPRESENTES** :

Martine BORDENAVE par Joséphine ZAMPESE  
Mohammed BOUSSAHABA par Patrick CASTRO  
Martine DELAVEAU-Hamann par Cathy HOAREAU  
Monique DUPRAT par Gérard SANS  
Younès KSOURI par Philippe ROBIN  
Joël MASSACRIER par Nathalie PRADERE

**EXCUSE** :

Chantal GAVA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame HOAREAU est désignée secrétaire de séance



# DELIBERATIONS

## N°3-1/2022– Modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » par la communauté de communes

**RAPPORTEUR** : Mr le Maire

Monsieur le maire indique que la communauté de communes du Bassin Auterivain a délibéré le 1<sup>er</sup> février 2022 afin de modifier l'intérêt communautaire de sa compétence « politique du logement et du cadre de vie ».

Elle a ainsi déclaré d'intérêt communautaire :

- la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH),
- le conseil et l'assistance aux habitants et aux communes sur toutes les questions relatives à l'habitat, aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables,
- la mise en place d'études d'opportunité, d'études pré-opérationnelles et de diagnostics d'études concernant l'amélioration de l'habitat, hormis l'étude pré-opérationnelle pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU) prévue par la Ville d'Auterive dans son centre ancien dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».
- la mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), de programmes d'intérêt général (PIG) et d'opérations de restauration immobilière (ORI) favorisant l'amélioration de logements privés et la création de logements sociaux et très sociaux dans le cadre d'opérations partenariales avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, hormis la mise en œuvre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU) prévue par la Ville d'Auterive dans son centre ancien dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »,
- le développement d'actions visant à améliorer l'offre locative sur le territoire.

Monsieur Scapin

J'ai compris l'inverse de ce que vous venez de dire dans la note, puisque c'est la CCBA qui a déclaré d'intérêt communautaire, tout ce qu'on vient de dire.

Monsieur le Maire

Sauf hormis l'étude pré-opérationnelle, c'est bien écrit.

Monsieur le Maire

Hormis l'étude pré opérationnelle, donc, qui est la ville d'Auterive. Dans les deux paragraphes, il y a bien marqué ça.

Monsieur Gallet

Le PLH et le programme local de l'habitat, c'est un dispositif majeur en matière de politique de l'habitat local. Donc beaucoup de PLU, intercommunaux notamment, se transforment en PLU-H. Nous avons délibéré pour conserver la compétence PLU sur la commune, et puis on s'en était assez félicité, vu qu'on considérait que la commune n'était pas prête à transférer cette compétence sur le PCI. Là, il en va de même, le PLH fait corps avec le PLU, et je pense que pour l'instant c'est la même observation que celle qui a été faite lors du PLU, C'est-à-dire, la commune devrait garder la compétence en PLH.

Madame Hoareau

Si je puis me permettre, il me semble que vous faites erreur. Le PLH, en fait, est devenu une compétence obligatoire de la communauté de communes du fait que la commune d'Auterive a dépassé les 10 000 habitants. C'est d'ailleurs ce qui a été expliqué en conseil communautaire, et c'est en ce sens qu'il avait été proposé de le rajouter dans l'intérêt communautaire. Là, il s'agit surtout de pouvoir permettre, de mettre en œuvre cette OPAH-RU. Le dispositif du PLH, lui est lié au fait que la ville d'Auterive ait franchi les 10 000 habitants et que, du coup, l'intercommunalité de plus de 30 000 habitants avec une ville de plus de 10 000, effectivement, se retrouve dans l'obligation d'élaborer un PLH, ce qui n'était pas le cas précédemment et ce qui a été expliqué par monsieur Rémy lors du conseil communautaire. C'est deux compétences différentes, effectivement, le fait de mettre en œuvre un PLH au niveau de l'intercommunalité, qui est la compétence habitat de l'intercommunalité, n'implique pas qu'il y a réalisation d'un PLU intercommunal. Simplement, le PLH, effectivement, va venir abonder les PLU des communes, et les PLU des communes vont devoir être compatibles avec ce PLH. Mais, on ne peut pas reprendre la compétence PLH au niveau communal. Il me semble que vous faites erreur sur ce point.

Monsieur GALLET

Je ne crois pas.

**Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

- Indique que pour la nouvelle compétence « *mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)* », la commune *n'a ni emprunt, ni subvention, ni personnel, ni bien, ni contrat, ni marché à transférer à la communauté de communes pour l'exercice de cette compétence.*
- Indique que l'ajout de la compétence « *mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), de programmes d'intérêt général (PIG) et d'opérations de restauration immobilière (ORI) favorisant l'amélioration de logements privés et la création de logements sociaux et très sociaux dans le cadre d'opérations partenariales avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, hormis la mise en œuvre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU) prévue par la Ville d'Auterive dans son centre ancien dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »* n'entraîne aucun transfert vers la communauté de communes d'emprunt, de subvention, de personnel, de bien, de contrat, de marché.
- Valide en termes concordants le fait qu'il n'y a aucun retour vers les communes, d'emprunt, de subvention, de personnel, de bien, de contrat, de marché par rapport au retrait de la compétence « *mise en œuvre d'actions et de dispositifs programmés visant à l'amélioration de l'habitat existant notamment des plus défavorisés* » et aux modifications apportées aux compétences « *mise en œuvre de différentes études concernant l'amélioration de l'habitat* » et « *mise en œuvre d'actions visant à améliorer l'offre locative sur le territoire* ».

**LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE**

**POUR : 24**

**CONTRE : 3 (Mrs GALLET, SCAPIN, OLIVEIRA)**

**ABSTENTION : 0**

***Délibération affichée et publiée le 04/04/2022***

***Reçue en Sous-Préfecture le 04/04/2022***

### **N°3-2/2022– Demande d’annulation de dette**

**RAPPORTEUR** : Mr le Maire

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’il a été destinataire d’une demande d’annulation de dette formulée au titre du budget de l’eau.

M. X doit plusieurs factures à la commune, or depuis juin 2017, il n’habite plus dans l’appartement correspondant, c’est son ex compagne qui n’a pas réalisé le changement au niveau du compteur d’eau alors même que le changement a bien été fait pour le loyer auprès de l’OPH31.

Une partie de la dette a déjà été payée par la retenue sur salaire. M. le Maire propose donc d’annuler la dette restante d’un montant de 477.13 €.

En conséquence, il conviendra d’effectuer les opérations nécessaires et d’effectuer des mandats au compte 6542 « créances éteintes ».

Monsieur Scapin

On a l'habitude, dans ce conseil municipal, de voter des annulations de dettes dans le cadre de procédures de rétablissement personnel. Est-ce qu'on a dans ce cas-là ou pas ?

Monsieur le Maire

Non, là, c'est vraiment particulier. C'est une proposition que je fais, vu la situation qui m'a été décrite de ce monsieur. C'est tout. Vous n'êtes pas obligé de me suivre.

Monsieur GALLET

Oui, on a tendance à considérer que c'est un problème purement de droit privé, qui concerne un couple. Donc, si on s'immisce dans les affaires personnelles de chaque couple de la commune, on risque d'aller, peut-être, un peu trop loin. Et puis surtout, dans des aspects de certaines situations qui ne nous regardent absolument pas.

**Après avoir entendu l’exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE** l’annulation de la dette

**LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE**

**POUR** : 23

**CONTRE** : 4 (Mrs GALLET, SCAPIN, OLIVEIRA, Mme CAVALIERI D’ORO)

**ABSTENTION** : 0

***Délibération affichée et publiée le 04/04/2022***

***Reçue en Sous-Préfecture le 04/04/2022***

### **N°3-3/2022– Approbation du compte de gestion 2021 – Budget EAU-**

**RAPPORTEUR** : Mr le Maire

Après s’être fait présenter le Budget Primitif de l’exercice 2021 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par la trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur GALLET

Juste une petite observation, on est dans le cadre d'un budget à caractère industriel et commercial, donc, il n'y a pas, en principe de section de fonctionnement dans les budgets...

Monsieur le Maire

Oui, exploitation, mais écoutez, c'est la comptable qui a mis "fonctionnement". Je ne vais pas la contrarier, surtout en ce moment.

Monsieur GALLET

Ah bon. C'est regrettable.

**Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECLARE** que le compte de Gestion du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2021 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget de l'eau ;

**DONNE** délégation au Maire pour signer le Compte de Gestion 2021, budget eau, et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l'exercice 2021.

***Délibération affichée et publiée le 04/04/2022***

***Reçue en Sous-Préfecture le 04/04/2022***

**N°3-4/2022 – Approbation du compte administratif 2021 – Budget EAU-**

**RAPPORTEUR** : Mme HOAREAU

Le Compte Administratif 2021 du budget de l'eau peut se résumer ainsi :

| 2021                  | Réalisations | Reports 2020 | R.A.R.     | Solde d'exécution |
|-----------------------|--------------|--------------|------------|-------------------|
| <b>Exploitation</b>   |              |              |            |                   |
| Dépenses              | 748 543.49   |              |            | 748 543.49        |
| Recettes              | 844 918.57   | 118 000,00   |            | 962 918.57        |
| <b>Excédent</b>       |              |              |            | <b>214 375.08</b> |
| <b>Investissement</b> |              |              |            |                   |
| Dépenses              | 421 662.55   |              | 232 149.94 | 653 812.49        |
| Recettes              | 268 391.52   | 1 082 433.85 |            | 1 350 825.37      |
| <b>Excédent</b>       |              |              |            | <b>697 012.88</b> |

Il convient de :

1. Constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, ainsi qu'aux balances d'entrée et sortie du bilan et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
2. Reconnaître les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur Scapin

J'ai une petite question à vous poser concernant les reports de 2020. Sur la note de synthèse numéro trois, on parle de 118 000 euros, et sur le compte de gestion, il y a un report de 222 000 euros. D'où vient cet écart ?

Monsieur le Maire

222 000 euros, ce n'était pas le report. Je reprends le compte de gestion. Si vous prenez, les 118 000 euros, c'est le report qui a été fait du budget d'exploitation, au budget d'exploitation lui-même d'une année sur l'autre. Ce n'est pas la même chose que ce qu'il y avait tout à l'heure.

Monsieur SCAPIN

C'était marqué résultat de la clôture de l'exercice précédent de 2020, en fonctionnement ou en exploitation ?

Monsieur le Maire

Oui 222 000 euros

Et sur ces 222 000 euros, il y en a 104 000 euros qui ont été utilisés à l'investissement. Sur la même ligne. 104 000 euros ont été affectés à un investissement. Il restait 118 000 qui n'ont pas été affectés et qui ont été en report d'exploitation.

Monsieur GALLET

Sur les excédents, qu'il soit d'investissement ou d'exploitation, sont assez importants. On a tendance à considérer effectivement, vu l'importance de ces excédents, c'est comme nous le disions dans le cadre du vote du budget primitif, qu'il y avait un problème sur la sincérité budgétaire. Donc cela est confirmé par le compte administratif. C'était une observation que je souhaitais faire pour appuyer les observations qu'on avait faites dans le cadre du budget primitif.

Monsieur le Maire

On a essayé quand même de faire pas mal de travaux. Ce qui fait que l'excédent d'investissement était de 929 162 l'an dernier. Il était de 1 082 000, il n'est plus que de 697 000. Donc il y a 400 000 € de moins d'excédent d'investissement par rapport à l'année précédente, parce qu'on a commencé à faire des travaux et ces sommes-là, on va continuer à les utiliser les années suivantes pour améliorer le réseau.

Monsieur GALLET

On a quand même 900 000 € d'excédent, ce qui représente à peu près en termes de facturation, plus d'une année de facturation sur les Auterivains et on serait favorable à une réduction du prix de l'eau compte tenu des excédents.

Monsieur le Maire

Je ne veux pas me fâcher là mais... vous étiez DGS quand monsieur BASTIANI a choisi de rajouter au prix de l'eau les 8 centimes qu'on payait en plus et que jusqu'à maintenant, on en faisait cadeau aux abonnés. Donc ces 8 centimes ont été rajoutés au prix de l'eau.

Monsieur GALLET

Je ne sais pas si ça vous a échappé, mais ce n'est pas les fonctionnaires qui dirigent les collectivités, c'est les élus.

Monsieur le Maire

Disons que vous étiez à mesure quand même de faire des conseils. Ces conseils-là, vous auriez pu les lui donner à lui à ce moment-là. Et je ne pense pas que vous les lui ayez donnés.

Monsieur SCAPIN

Monsieur le maire, on va regarder ce qui se passe dans le futur et on ne va pas parler sans cesse de monsieur...

Monsieur le Maire

Je suis obligé.

Monsieur SCAPIN

De la profession de monsieur Gallet et du travail qu'il a effectué sur la commune.

Monsieur le Maire

Écoutez, monsieur Gallet, il n'arrive pas comme ça comme un inconnu là ! Je suis désolé ! Je ne peux pas... On me reproche bien des choses que j'avais voté dans les années 95. On peut parler de monsieur Gallet quand même.

Monsieur SCAPIN

Vous étiez élu en 95, vous n'étiez pas agent de la collectivité.

Monsieur GALLET

Oui. Je ne m'adresse pas à l'actuel DGS. C'est pour dire que c'est l'actuel DGS qui a pris cette décision de ne pas baisser le prix ou d'augmenter le prix de l'eau ! Je m'adresse à l'exécutif du conseil municipal.

Monsieur le Maire

Oui, mais écoutez, vous savez quand même... Actuellement, les Auterivains sont desservis par deux réseaux. Le réseau qui est géré par la ville d'Auterive où le prix de l'eau est à 83 centimes le mètre cube et l'autre réseau qui est géré par un syndicat qui s'appelle le SPEA, qui est à 1,39 € le mètre cube.

Vous savez qu'en 2026, c'est la communauté de communes qui va devoir gérer ça. Pour l'instant, il semblerait quand même qu'ils puissent encore donner des tarifs distincts, mais ça ne sera pas évident. Donc, je ne pense pas qu'il sera possible de réduire encore le prix. Ce prix-là à 83 centimes le mètre cube, je vous assure qu'il n'y en a pas beaucoup qui font payer moins. Ici, il y a quelques communes encore dans les Comminges où l'eau coule comme ça et ils peuvent la faire boire direct-là. Ils arrivent encore à des prix, mais... Vous savez, ce n'est pas notre cas quand même.

Monsieur GALLET

Oui, mais il n'y a peut-être pas de communes qui ont pris le million d'excédents, que ce soit en investissements et fonctionnement aussi.

Monsieur le Maire

Là c'est un peu polémique, ce n'est pas grave. Donc s'il n'y a plus d'autres questions, je vais passer la présidence à Cathy Hoareau

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Approuve** le Compte Administratif 2021 du budget de l'eau potable.

***Délibération affichée et publiée le 04/04/2022***

***Reçue en Sous-Préfecture le 04/04/2022***

**N°3-5/2022– Affectation des résultats du compte administratif 2021**

**RAPPORTEUR** : Mr le Maire

Après avoir entendu le Compte administratif 2021 ;

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de gestion dressé par la Trésorière ;

Il est demandé au Conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice.

Il convient de rappeler que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 214 375.08 €

Exécution du budget d'investissement :

| REALISE                   |              | RESTES A REALISER |            |
|---------------------------|--------------|-------------------|------------|
| Dépenses                  | 421 662.55   | Dépenses          | 232 149.94 |
|                           |              |                   |            |
| Recettes                  | 268 391.52   | Recettes          | /          |
| Excédent antérieur R001   | 1 082 433.85 |                   |            |
| Excédent                  | 929 162.82   | Déficit           | 232 149.94 |
| Besoin de financement : 0 |              |                   |            |

Ce qui vaut inscription budgétaire au budget primitif 2022 :

Recettes d'investissement

001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 929 162.82 €

Affectation du résultat :

En recettes d'exploitation

**002** Solde disponible reporté : 118 000,00 €

En recettes d'investissement

**1068** Virement de la section de fonctionnement (non obligatoire) : 96 375.08 €

**Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

- **Approuve** l'affectation des résultats du compte administratif 2021

**LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE**

**POUR** : 25

**CONTRE** : 2 (Mrs GALLET, SCAPIN)

**ABSTENTION** : 0

***Délibération affichée et publiée le 04/04/2022***

***Reçue en Sous-Préfecture le 04/04/2022***



### **N°3-6/2022– Approbation du compte de gestion 2021 – Budget communal**

**RAPPORTEUR** : Mr le Maire

Après s’être fait présenter le Budget Primitif de l’exercice 2021 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par la trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer ;

Après s’être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’elle a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après avoir entendu l’exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l’UNANIMITE**

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l’exercice 2021 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du budget communal ;

**DONNE** délégation au Maire pour signer le Compte de Gestion 2021, et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l’exercice 2021.

***Délibération affichée et publiée le 04/04/2022***

***Reçue en Sous-Préfecture le 04/04/2022***

### **N°3-7/2022– Approbation du compte administratif 2021 – Budget communal**

**RAPPORTEUR** : Mme HOAREAU

Le Compte Administratif 2021 peut se résumer ainsi :

| <b>2021</b>           | <b>Réalisations</b> | <b>Reports 2020</b> | <b>R.A.R.</b> | <b>Solde d'exécution</b> |
|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------|--------------------------|
| <b>Fonctionnement</b> |                     |                     |               |                          |
| Dépenses              | 8 830 933.68        |                     | 63 499.99     | 8 894 433.67             |
| Recettes              | 10 222 425.89       | 666 855.63          | 178 820.51    | 11 068 102.03            |
| <b>Excédent</b>       |                     |                     |               | <b>2 173 668.36</b>      |
| <b>Investissement</b> |                     |                     |               |                          |
| Dépenses              | 11 122 480.91       | 1 501 636.88        | 252 395.29    | 12 876 513.08            |
| Recettes              | 11 713 794.76       |                     | 348 289.55    | 12 062 084.31            |
| <b>Déficit</b>        |                     |                     |               | <b>814 428.8</b>         |

Il convient de :

3. Constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, ainsi qu'aux balances d'entrée et sortie du bilan et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
4. Reconnaître les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur OLIVEIRA

Oui, à la page 10, il y a une ligne, c'est indemnités, préavis, licenciement des personnes, personne partie - 34 000 euros. C'est le litige qui avait lieu ?

C'est avant la troisième, à partir de la fin, au compte 641 16.

Monsieur le Maire

Oui, c'était une employée qui a choisi de nous quitter. Et on a fait une entente sur le licenciement. Comment on appelle ça ?

Rupture conventionnelle.

Monsieur SCAPIN

Je ne comprends pas, toujours sur le tableau général que vous avez présenté au niveau de la section fonctionnement, on a des recettes de 10 401 246,40 et les dépenses nettes de 8 000 894. Et on a des chiffres différents sur le compte administratif. Comment ça se fait qu'on n'ait pas les mêmes chiffres ?

Monsieur le Maire

Alors le tableau, il faut rajouter les 10 222 000 et les 666 000 pour avoir le total. Il faut ajouter le report 2020. Puisqu'ici...

Monsieur SCAPIN

Si je rajoute les 666 000 à 10 millions 222, ça fait 10 millions 888.

On n'arrive pas à 10 millions 420 ?

Monsieur le Maire

Alors sur quelle page vous-êtes ?

Monsieur SCAPIN

Je compare l'approbation du compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le Maire

Ah oui, encore. C'est la même chose que tout à l'heure. J'ai expliqué sur la dixième page quand même ça. Alors l'excédent, 2 173 636,36 figurent bien sur la ligne fonctionnement au total, au verso. C'est bien le même ? Par contre, il y a que 910 323,03 en investissement parce que les restes à réaliser ne sont pas comptabilisés. Avec les restes à réaliser, ça fait 814 428,80.

Monsieur SCAPIN

Sur la section d'investissement, on a exactement les mêmes chiffres. Et sur le fonctionnement, on ne l'a pas, mais bon.

Entre le compte de gestion et le compte administratif. Sur le compte de gestion, on a 11 713 000 de recettes d'investissement, que l'on retrouve sur le compte administratif, 11 713 000. Et les dépenses, c'est pareil. On retrouve exactement les mêmes chiffres. Mais sur le fonctionnement, on ne retrouve pas les mêmes chiffres.

Monsieur le Maire

Alors sur le fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, sur le tableau, c'est 8 749 014,33. Mais il y a ce qu'on appelle, ce n'est pas les restes à réaliser, c'est les charges rattachées produit rattacher. Donc, en dépense, on a rattaché 63 499. Mais ça a déjà été rattaché dans les chiffres de la trésorerie en fait. Donc, je pense que l'explication, elle vient de là. Et comme ça, des 8 millions 749 ...

Et non, c'est plus 178 000 et moins 63 000 sûrement...

Parce que ces restes à réaliser en fait sont comptabilisés dans les dépenses. En fait, je comprends, le tableau peut vous embrouiller. Parce qu'en fait, les restes à réaliser, ils sont en fonctionnement. Mais ils sont comptés avec les dépenses.

Il faut regarder le tableau, qui est à la page 3 où il y a le... On retrouve bien ici le même chiffre 8 millions 894, 11 millions 122, sur la page trois du compte administratif.

Donc, on retrouve bien les mêmes sommes, après les 2 173 666 avec les...

Monsieur SCAPIN

Je ne les retrouve pas. Mais bon, je vais me le chercher.

Monsieur le Maire

Mais 8 894 433,76, cette ligne est bonne. Et là, je crois qu'il y a peut-être une erreur de compte. Peut-être une erreur dans la réalisation, mais j'ai effectivement 894 000. Il faut vérifier ce chiffre-là. La dernière colonne est bonne, mais c'est la première colonne peut-être qu'il y a une erreur. Je vérifierai effectivement.

Monsieur GALLET

Oui, on comprend qu'en section de fonctionnement, le rappel des restes à mandater et des titres restant à émettre qui sont introduits... dans le réalisé de la section de fonctionnement... Voilà, et on fait une écriture de contre passation sur l'année N+1. Mais malgré tout...

Monsieur le Maire

Non, mais c'est le 8 749 014,33 qui doit-être faux, je reconnais.

Je vérifierai...

Monsieur GALLET

Voilà, on a fait cette observation, pas sur le compte de gestion mais sur le compte administratif.

Monsieur SCAPIN

Après, vous avez passé rapidement à la page numéro un du compte-là. Sur les ratios et les moyennes nationales, je ne sais pas si vous comptez le présenter après ou pas.

Mais sur la ligne numéro deux, il y a quelque chose quand même d'assez exceptionnel. Est-ce que vous savez d'où vient cet écart ?

Monsieur le Maire

Non, je pense qu'il y a une erreur de calcul sur le... Je ne suis pas convaincu que la Strate soit 841 euros 54, ça, c'est des choses honnêtement...

Monsieur SCAPIN

C'est la moyenne de la Strate qui est a priori fautive, et pas notre... Pas la valeur (inaudible).

Monsieur le Maire

Le produit d'imposition directe, nous c'est 472 euros, c'est correct. Puisqu'on avait 4 millions 800 et quelques je crois. Et donc, c'est la moyenne à la Strate, bon. Ou alors, c'est qu'on impose beaucoup moins notre population, mais je ne pense pas à ce point-là quand même.

Monsieur GALLET

Oui, c'est un peu ce qui nous est apparu et donc, on a regardé bien entendu que le produit des contributions directes nous semblait-être exact. C'est-à-dire les 472,91.  
C'est le 841 qui pose probablement de difficultés dans les taux de calcul.

Monsieur SCAPIN

Oui sur les autres bâtiments publics dont vous avez donné la liste de ce qui avait été fait, il était prévu 250 000 €, on en a réalisé 70. Quels projets ont été reportés ?

Monsieur le Maire

Mais là, je suis désolé, je ne l'ai pas noté. Je ne peux pas te le dire. Peut-être le centre culturel, mais c'est des travaux qui ne sont pas annulés en général, mais qui sont retardés.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE**

- Approuve le Compte administratif du budget communal 2021.

***Délibération affichée et publiée le 04/04/2022***

***Reçue en Sous-Préfecture le 04/04/2022***

**N°3-8/2022– Affectation du compte administratif 2021 – Budget communal**

**RAPPORTEUR** : Mr le Maire

Après avoir entendu le Compte administratif 2021,

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de gestion dressé par la Trésorière,

Il est demandé au Conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice.

Il convient de rappeler que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 173 668.36 €

Exécution du budget d'investissement :

| REALISE  |               | RESTES A REALISER |            |
|--|---------------|-------------------|------------|
| Dépenses   | 11 122 480.91 | Dépenses          | 252 395.29 |
| Déficit antérieur<br>D001  | 1 501 636.88  |                   |            |
| Recettes   | 11 713 794.76 | Recettes          | 348 289.55 |
| Excédent antérieur R001  | -             |                   |            |
| Déficit  | 910 323.03    | Déficit           | -95 894.26 |
| Besoin de financement : Réalisé + Restes à réaliser = 814 428.80 |               |                   |            |

Ce qui vaut inscription budgétaire au budget primitif 2022 :

Dépenses d'investissement

D001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 910 323.03 €

Affectation du résultat : 2 173 668.36 €

En recettes de fonctionnement

002 Excédent antérieur reporté : 1 258 668.36 €

En recettes d'investissement

1068 Exécution du virement de la section de fonctionnement : 915 000,00 €

Monsieur Gallet

L'affectation des résultats relèvent d'un acte quand même politique important. Moi, je pense que c'est bien de mettre dès lors qu'on le peut, dès lors que bien entendu, les excédents de fonctionnement de clôture le permettent, d'abonder au-delà du déficit d'investissement.

Monsieur le Maire

Ce que je faisais avant... Oui. La trésorerie, a essayé de m'expliquer que ça ne changerait pas grand-chose, mais que c'était mieux peut-être de l'afficher à un fonctionnement.

Monsieur GALLET

Moi je crois que oui, je crois que j'y suis assez favorable. Croyez-moi, à titre personnel, d'abonder dès lors qu'on le peut et là, les excédents de fonctionnement de clôture le permettent. Donc effectivement, si on abonde 200 000 € de plus sur le budget primitif, parce que... Le 1068 affectera le budget primitif. Et alors qu'on affichera 814 000 en déficit au (BP) 2022, si on affiche 915 000 €, ça fait 100 000 € de plus, bon après à voir ce que la comptable publique vous dit et que je ne sais pas, il faudrait avoir un peu plus d'informations là-dessus. Mais autrement, moi j'y suis favorable à abonder 100 000 € de plus en affectation de résultats.

Monsieur SCAPIN

Une intervention qui a trait au compte administratif. Normalement, on est sensés délibérer concernant les acquisitions de l'année 2021. Est-ce que vous avez prévu de le faire ? Parce que dans nos comptes administratifs, donc, on a bien compris qu'il y avait le terrain du lycée, la maison...

Monsieur GALLET

Effectivement, chaque année, les communes le font, il y a effectivement un bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la commune, pour les communes de plus de 2 000 habitants. Ce bilan est annexé aux comptes administratifs de la commune. Toutes cessions d'immeuble de droits réels aussi, tous les droits réels sont concernés, donnent lieu à délibération motivée du conseil municipal. Vous qui faisiez allusion au passé, effectivement, on le faisait par le passé.

Monsieur le Maire

Je n'ai rien caché, j'ai bien dit toutes les acquisitions qui figuraient dans mon compte-rendu, là.

Monsieur GALLET

Délibération motivée, le CGCT dit.

Monsieur le Maire

Non, ça, on ne l'a pas fait. De toute façon, c'est vrai, les comptes administratifs, on a jusqu'au 30 juin pour les voter à la limite, mais bon. Là, il a déjà été voté. Au prochain conseil, on le rappellera ? C'est noté, Monsieur Vignal ?

**Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE**

- Approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2021 – Budget Communal-

***Délibération affichée et publiée le 04/04/2022***

***Reçue en Sous-Préfecture le 04/04/2022***

# QUESTIONS DIVERSES

## Questions de Madame CAVALIERI D'ORO

1) Est-il prévu de placer des caméras de vidéosurveillance rue Anatole-France ?

Monsieur le Maire

Alors il n'y aura aucune caméra de vidéosurveillance pour l'instant tant que je serai maire. Pour l'instant, nous avons des caméras de vidéoprotection.

Madame CAVALIERI D'ORO

Vidéoprotection. Pardon.

Monsieur le Maire

C'est prévu, rue Anatole-France depuis un bon moment.

On a un souci au niveau technique. Et donc on attend de voir, parce que je pense acheter la maison Pince. Ça sera peut-être plus facile pour nous nous accrocher à la maison Pince plutôt que de nous accrocher ailleurs.

Madame CAVALIERI D'ORO

OK, donc c'est prévu.

Monsieur le Maire

C'est prévu. Mais vidéoprotection.

Madame CAVALIERI D'ORO

2) Afin de lutter contre la vitesse excessive de certains conducteurs, ne serait-il pas pertinent de placer une vidéoprotection rue Jean-Jaurès afin d'assurer la sécurité des piétons et de verbaliser ces conducteurs dangereux ?

Monsieur le Maire

À partir du moment que ce n'est pas de la vidéosurveillance...

Madame CAVALIERI D'ORO

Non, mais vidéoprotection.

Monsieur le Maire

Il n'y a personne derrière les caméras pour regarder ce qui se passe, on regarde les caméras quand il y a un incident. Et là, il y a effectivement une caméra qui est au rond-point de l'Oustal et on voit au moins le début de la rue Jean-Jaurès, et de ce qui se passe sur le passage piéton. Ça, c'est vu par nos caméras. Si jamais, il y a un incident ou un accident, on peut à ce moment-là faire appel à la caméra.

Madame CAVALIERI D'ORO

Avant qu'il se passe quelque chose ?

Monsieur le Maire

Comment ?

Ce n'est pas possible, avant qu'il se passe quelque chose.

Madame CAVALIERI D'ORO

OK, j'ai bien compris la nuance.

3) Quand envisagez-vous de placer les ralentisseurs supplémentaires à Impasse Quilla ? Parce que les véhicules roulent vite.

Monsieur le Maire

Les gens, pour eux, ce n'est jamais suffisant. Mais dans Impasse de Quilla...

Il y a "impasse".

Donc ça veut dire que ceux qui roulent à Impasse de Quilla, ce sont les habitants de l'Impasse de Quilla.

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui, mais ils roulent vite.

Monsieur le Maire

Ah oui, mais bon, il y a déjà un ralentisseur.

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui, mais est-ce qu'on ne pourrait pas en rajouter ? Parce qu'il y en a certains...

Monsieur le Maire

On peut en mettre tous les trois mètres, si vous voulez. Mais je crois que la meilleure solution serait quand même que les gens soient raisonnables.

Surtout quand on peut en parler entre voisins aussi. On peut aller le voir, lui dire : "Qu'est-ce qu'il se passe, des fois, c'est vrai, vous pouvez être pressé, mais si c'est tout le temps, non."

Madame CAVALIERI D'ORO

4) Les trottoirs qui ont été endommagés, quand est-il prévu de les refaire ? Toujours Impasse de Quilla.

Monsieur le Maire

Non, mais il se peut que les travaux n'aient pas encore été terminés au fond de l'impasse de Quilla.

Et que, à ce moment-là, il vaut mieux attendre quand même que les travaux soient terminés.

Madame CAVALIERI D'ORO

D'où le but de la question : quand ?

Monsieur le Maire

Non, mais on attend au moins que les travaux de construction soient terminés.

Madame CAVALIERI D'ORO

OK. Et la dernière question : quand la mutuelle municipale verra-t-elle le jour ?

Madame VOISIN

Oui, tout à fait. Je ne suis pas la seule élue à m'en occuper d'ailleurs, il y a Ghislaine aussi et des habitants.

Madame CAVALIERI D'ORO

Les habitants, je ne vais pas tous aller les voir.

Madame VOISIN

Non. C'est sûr. Mais je vais vous répondre sans problème. Au prochain conseil municipal, normalement, il y aura la délibération et ensuite la convention qui vous sera soumise pour pouvoir mettre en place cette mutuelle en espérant avant la fin du mois de juin.

Monsieur le Maire

Monsieur Oliveira, c'est plutôt des commentaires que des questions, non ?

Monsieur OLIVEIRA

Le mercredi 23 mars, à 10 h, s'est tenue à la mairie pour des problèmes d'incivilité d'une part, et de problèmes d'insalubrité dans une résidence de l'office HLM au Mont Fourcat.

Monsieur le Maire

Le Mont Fourcat est une montagne des Pyrénées. Vous devriez la connaître. Si vous ne la connaissez pas, je vous engage à vous engager sur les sentiers.

Monsieur OLIVEIRA

D'accord. Alors les incivilités, ce serait la présence de jeunes dans les cages d'escalier.

Monsieur le Maire

Alors ça ne concernait pas que le Mont Fourcat. Ça concernait tout le quartier Saint-Paul.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, tout le quartier, mais enfin c'est ce que les personnes m'ont rapporté. Apparemment, ils se sont focalisés là-dessus. Des menaces et des insultes. Et pour l'insalubrité, des ascenseurs, souvent en panne de chauffage, pas pleinement opérationnel et les cages d'escalier sales, les espaces verts mal entretenus.

Monsieur le Maire

Je suis allé visiter hier encore, hier après-midi. Franchement, évidemment, il n'y avait pas de jeunes à ce moment-là, mais les cages d'escalier, c'est quand même nettoyé deux fois par semaine.

Franchement. Il a été dit sur les menaces et insultes et choses comme ça, que quand il y a aussi des squatteurs dans la cage, il faut appeler la gendarmerie. On ne peut pas faire autre chose qu'appeler la gendarmerie. Et c'est ce qui a bien été dit à la réunion du (CLSPD), par l'adjudant-chef qui était là.

Monsieur OLIVEIRA

Donc ils étaient présents à cette réunion, des membres du conseil municipal et les gens étaient étonnés que l'opposition n'y soit pas.

Monsieur le Maire

Il y avait madame Cavaliéri d'Oro.

Madame CAVALIERI D'ORO

Mais je suis de l'opposition.

Monsieur OLIVEIRA

Ils ne t'ont pas vu



Madame VOISIN

Excusez-moi, il y avait aussi le centre social, la MDS. J'oublie peut-être.  
La mission locale.

Monsieur OLIVEIRA

Je vais vous dire ce qu'ils ont retenu, c'est les membres du conseil municipal, la gendarmerie, la police municipale et un locataire, monsieur Bouteille

Monsieur le Maire

Il y avait trois locataires. Étant donné que j'ai souvent affaire à monsieur Bouteille qui vient faire des réclamations. Il est venu avec deux dames, Madame (Moreau) et Madame (Becherouk) qui sont venues aussi et d'ailleurs, Monsieur Bouteille n'a pratiquement pas parlé pendant ce CLSPD. Il a laissé totalement la parole à Madame Moreau.

Monsieur OLIVEIRA

C'est pour ça que j'ai dit, pouvez-vous me confirmer ?

Monsieur le Maire

Non, mais à force de me répéter les choses à moi, il va voir les diverses oppositions, il pense que ça va faire plus avancer les choses. Je vous assure que c'est des choses qu'on regarde de près. On est encore allés avec Monsieur Massacrier, hier, et Monsieur (Valls) de l'OPH, sur les lieux.

Monsieur OLIVEIRA

Voilà, donc, il nous a fait part aussi qu'il y avait eu des coups de feu et quelqu'un serait sorti avec une hache.

Monsieur le Maire

Oui, mais le coup de feu, on va en parler pendant longtemps, c'était il y a quatre ans et... Non, mais arrêtez.

Monsieur OLIVEIRA

Non, moi, je vous dis ce qu'il m'a raconté. Moi, je n'ai pas les dates. Je pose des questions. C'est pour ça que je reviens vers vous.

Monsieur le Maire

Alors sur l'invitation de l'office HLM, là, c'est une erreur de notre part, effectivement. Julien, il ne faut pas oublier de rajouter monsieur (Valls), parce qu'effectivement j'ai vu que dans les convocations pour les commissions, l'OPH n'y était pas. Ce n'était pas de leur faute s'ils ne sont pas venus. Et d'ailleurs, on les a rencontrés après, avec madame Tensa et ils sont venus s'excuser. C'est par madame (Becheroul), ils ont appris qu'il y avait eu cette réunion et qu'ils n'y étaient pas. Et donc il m'a appelé et j'ai dit, que j'étais désolé. Et après j'ai vérifié dans mon mail. Effectivement, l'OPH n'y était pas. Donc, il est totalement excusé, parce qu'il n'a pas été invité, en fait.

Monsieur OLIVEIRA

Donc certains habitants ont été étonnés de ne pas avoir été conviés eux aussi.

Monsieur le Maire

Alors, c'est sûr qu'il y a un problème avec l'ascenseur. Effectivement, là, ça doit se régler assez rapidement, et puis il y a une chaudière collective qui est réglée à 19 degrés. Effectivement, pour certains, peut-être que 19 degrés, ce n'est pas assez chaud et il y en a qui ont froid.

Monsieur OLIVEIRA

Ils nous ont parlé aussi de radiateurs que l'office HLM leur avait portés.

Monsieur le Maire

Tout ça, c'est des problèmes qu'on ne va pas régler en CLSPD, vous l'avez compris. Ça se règle directement avec l'OPH, donc...

Monsieur OLIVEIRA

Je me doute. Mais bon, comme j'avais un son de cloche, je préférais aussi entendre le vôtre.

Monsieur SCAPIN

Je vais me permettre de rebondir. J'ai compris que c'était une réunion du CLSPD qui avait eu lieu. Et je n'ai pas souvenir d'avoir été convoqué.

Monsieur le Maire

Alors, écoutez, franchement, là, c'est peut-être que vous avez été oublié aussi.

Monsieur SCAPIN

D'accord, parce que je l'apprends, là. Si vous pouviez me rajouter sur la liste.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas tout le monde. Mais c'est vrai que, si vous voulez, on ne se cache pas pour faire ça.

Monsieur SCAPIN

Je n'en doute pas. Je signale que je n'ai pas été convié.

J'étais là en 2020, j'ai été conviée en 2021 et je n'ai pas pu venir. Mais là, je n'ai pas reçu de convocation.

Monsieur le Maire

Peut-être que comme on a fait les convocations par rapport aux dernières réunions qui étaient là, on a pris les noms des personnes qui étaient présentes. Et comme vous n'y étiez pas, peut-être que vous avez été oublié.

Monsieur SCAPIN

D'accord. Bon, si vous pouviez me rajouter, merci

INAUDIBLE

Madame TENSA

Lors de l'envoi justement de ces trois mercredis de CLSPD, je ne peux pas de mémoire vérifier si tous les noms étaient là, mais ça avait été envoyé et il fallait s'inscrire au mercredi qui nous intéressait. Alors peut-être que vous ne l'avez pas reçu, mais moi, je l'ai vu comme ça et je me suis inscrite à celles où je pouvais venir.

INAUDIBLE

Monsieur le Maire

Ensuite comme remarque, l'expulsion de deux familles, il n'y a pas eu de familles expulsées. Je ne sais pas où il a vu ça, Monsieur (Bouteille).

Monsieur OLIVEIRA

C'est pour ça que je vous pose la question.

Monsieur le Maire

On a encore, hier, avec l'OPH, il n'y a pas eu de familles expulsées.

Monsieur OLIVEIRA

Après, l'absence d'intervention de la gendarmerie en journée.

Monsieur le Maire

La gendarmerie, en journée, si elle est appelée, elle interviendra. Sinon, effectivement, elle ne va pas aller faire un tour. La police municipale, oui. La police municipale va faire un tour dans la journée, mais pas la gendarmerie. Par contre, si elle est appelée le soir, la gendarmerie vient.

Seulement ce qui se passe, c'est que quand ils sont dans la cage d'escalier.

Il y a une sortie par-derrière.

Ils arrivent toujours à se... L'adjudant leur a dit : "S'il y a un souci, appelez-nous".

Monsieur OLIVEIRA

D'accord, ils se sont bien dispensés de nous le dire.

Monsieur le Maire

Il faut le rappeler ça aussi. Il faut parler de la construction du nouveau centre de secours. Effectivement, il est prévu que le centre de secours soit Avenue d'Arenys de Mar, sur le terrain qui appartient pour l'instant à l'OPH et qui, suite à la démolition de barres d'immeubles. Par contre, la dernière barre, qu'il reste encore, ne sera pas démolie. Elle sera rénovée comme les premières.

Donc, il n'y a pas de relogement, puisqu'ils resteront logés là. On sait que la compagne de Monsieur (Bouteille) est dans cette barre.

Là, franchement, on voit quelles sont vos sources, Monsieur Oliveira.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, ils viennent me voir, je leur réponds. Après, ils ne donnent pas forcément toutes les infos.

Monsieur le Maire

Sachant que monsieur (Bouteille), en plus, il est administrateur à l'OPH.

Monsieur OLIVEIRA

Ça, il s'est bien gardé de le dire.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il peut intervenir de son côté, sans faire appel à nous, mais enfin, s'il fait appel à nous, on intervient.

## INFORMATIONS DE MONSIEUR TATIBOUET

### L'USINE SOLEVAL

Vous vous rappelez que lors d'un des précédents conseils municipaux, on avait exposé le cas de Soleval Akiolis qui avait été mis en demeure, qui avait fait certains travaux d'étanchéification, mais qui devait constituer cet observatoire des odeurs. Et c'est une chose qu'ils ont mis en place, récemment, il y a eu plusieurs réunions. Je pense que vous y étiez aussi.

Un comité de riverains a été mis en place, avec une première réunion d'introduction, et récemment une visite de terrain pour chaque membre de ce comité avec ensuite un prestataire, (Olentika), qui est chargé de nous remettre une fiche pour consigner les différentes odeurs qu'on peut percevoir à tel ou tel moment de la journée.

Cet observatoire, cette campagne de mesure va se dérouler sur une année, à partir de maintenant, avec une remise des observations de chaque riverain, tous les mois, et nous espérons des mesures qui seront prises à l'issue de cette campagne.

Donc, la commune accompagne où est présente dans ces comités via deux personnes. Il y a Martine Bordenave et moi-même, donc on suit et on est attentifs aux travaux qui sont réalisés. Et je dirais en plus, qu'on invite les riverains à adhérer à ce comité de riverains. Pour l'instant, il y en a sept ou huit, je crois, ou peut-être neuf maximum, et ce serait bien qu'il y ait d'autres riverains qui adhèrent à ce comité.

(Olentika) a envoyé un mail récemment, en expliquant que les gens pouvaient encore prendre le train en marche et rejoindre ce comité de riverains. Voilà, la mairie n'est pas habilitée à réaliser les inspections ou les surveillances de ces sites, mais accompagne la démarche de cet observatoire des odeurs. C'était l'info que je voulais vous transmettre.

Monsieur OLIVEIRA

Effectivement, je participe à ce comité et moi aussi, je remplis pour les odeurs. Ne vous inquiétez pas, on le fait avec méthode, donc on verra ce que ça donne. Mais c'est vrai qu'il n'y avait pas grand-monde. Tout le monde pensait qu'il allait avoir une campagne pour avertir les gens, pour s'y rendre. C'est ce qu'ils ont émis pendant la réunion qui a eu lieu après la visite de l'entreprise. Mais apparemment, les gens n'étaient pas d'accord pour faire cette démarche.

Monsieur TATIBOUET

Alors l'objet, si je donne ce compte-rendu, c'est aussi pour inviter via un conseil municipal qui est public, donc la vidéo aux riverains à rejoindre ce comité de riverains.

La séance est levée à 22 heures 05

Le Maire

René AZEMA